

## **FCP OPTIMA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

#### **Rapport sur l'audit des états financiers**

---

##### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP OPTIMA au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP OPTIMA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du FCP OPTIMA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP OPTIMA dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP OPTIMA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le FCP OPTIMA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP OPTIMA.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP OPTIMA.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du FCP OPTIMA.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 98,29% de l'actif total au 31 décembre 2017.

Tunis, le 27 février 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM  
Abderrazak GABSI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2017**  
**(Unité : 1000 Dinars)**

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>58 955 853</b>	<b>54 959 989</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	34 778 533	32 058 879
b - Obligations et valeurs assimilées	3.2	24 177 320	22 901 110
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 024 157</b>	<b>88 274</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.3	1 024 157	88 274
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>91</b>	<b>91</b>
a - Dividendes & intérêts à recevoir		91	91
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>59 980 101</b>	<b>55 048 354</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.4	<b>89 220</b>	<b>81 090</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3.5	<b>15 334</b>	<b>16 530</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>104 554</b>	<b>97 620</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3.6	<b>57 983 944</b>	<b>53 248 604</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 891 603</b>	<b>1 702 130</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 891 603	1 702 130
<b>ACTIF NET</b>		<b>59 875 547</b>	<b>54 950 734</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>59 980 101</b>	<b>55 048 354</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017  
(Unité : 1000 Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2017	Exercice clos le 31 Décembre 2016
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4.1	<b>2 308 705</b>	<b>2 095 428</b>
a - Dividendes		1 032 495	892 983
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 276 210	1 202 445
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>		-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 308 705</b>	<b>2 095 428</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4.2	<b>347 219</b>	<b>326 626</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 961 486</b>	<b>1 768 802</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		-	-
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	4.3	<b>69 883</b>	<b>66 671</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 891 603</b>	<b>1 702 131</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 702 131</b>	<b>1 702 131</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 855 519	740 176
* +/- values réalisées sur cessions de titres		235 626	208 429
* Frais de négociation de titres		-57 935	-79 963
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	4.4	<b>4 924 813</b>	<b>2 570 773</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017  
(Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2017	Exercice clos le 31 Décembre 2016
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a - Résultat d'exploitation	1 891 603	1 702 131
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	2 855 519	740 176
c - +/- valeurs réalisées sur cessions de titres	235 626	208 429
d - Frais de négociation de titres	-57 935	-79 963
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 924 813</b>	<b>2 570 773</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs (*)	-	11 524
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT</b>	<b>4 924 813</b>	<b>2 582 297</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	54 950 734	52 368 437
b - En fin d'exercice	59 875 547	54 950 734
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>119,751</b>	<b>109,901</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,96%</b>	<b>4,93%</b>

(\*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT au titre de la régularisation de la retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 en contrepartie d'un compte de trésorerie.

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

" FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2017 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

### **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3) Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor zéro coupons sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP Sécurité figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor zéro coupons ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **4) Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5) Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	Plus ou moins-values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>39 257 508</b>	<b>33 262 857</b>	<b>-5 994 651</b>	<b>55,46</b>	<b>55,55</b>	-
- AMEN BANK	5 400	167 672	127 046	-40 626	0,21	0,21	-
- ARTES	40 000	313 177	247 760	-65 417	0,41	0,41	0,001
- ASSAD	20 000	185 106	179 040	-6 066	0,30	0,30	0,002
- ATB	300 000	1 753 230	1 266 000	-487 230	2,11	2,11	0,003
- ATL	400 000	1 416 590	1 236 000	-180 590	2,06	2,06	0,016
- ATTIJARI BANK	21 314	576 924	776 256	199 332	1,29	1,30	0,001
- ATTIJARI LEASING	11 764	303 617	208 587	-95 030	0,35	0,35	-
- BEST LEASE	317 581	666 927	603 404	-63 523	1,01	1,01	0,011
- BH	187 568	2 459 595	3 479 574	1 019 979	5,80	5,81	0,004
- BH NS 2017	31 261	618 968	618 968	-	1,03	1,03	0,001
- BIAT	20 000	1 934 424	2 428 560	494 136	4,05	4,06	0,001
- BNA	320 500	4 058 903	3 758 183	-300 720	6,27	6,28	0,010
- BT	150 000	1 265 389	1 208 850	-56 539	2,02	2,02	0,001
- CEMENTS BIZERTE	161 775	1 801 018	402 820	-1 398 198	0,67	0,67	0,004
- CITY CARS	30 000	453 119	314 790	-138 329	0,52	0,53	0,002
- ESSOUKNA	65 000	435 737	236 535	-199 202	0,39	0,40	0,013
- EURO-CYCLES	30 000	945 071	810 870	-134 201	1,35	1,35	0,004
- HANNIBAL LEASE	56 250	451 875	461 194	9 319	0,77	0,77	0,007
- MEUBLE INTERIEURS	13 626	64 414	33 792	-30 622	0,06	0,06	0,003
- MODERN LEASING	87 500	441 958	329 000	-112 958	0,55	0,55	0,013
- NAKL	9 504	113 105	119 579	6 474	0,20	0,20	-
- ONE TECH HOLDING	50 000	514 646	665 800	151 154	1,11	1,11	0,001
- SAH	64 285	826 924	1 024 189	197 265	1,71	1,71	0,001
- SALIM	35 112	863 692	1 176 252	312 560	1,96	1,96	0,013
- SERVICOM	14 012	148 960	22 335	-126 625	0,04	0,04	0,001
- SFBT	150 000	2 701 472	2 961 750	260 278	4,94	4,95	0,001
- SIMPAR	11 186	515 643	474 723	-40 920	0,79	0,79	0,010
- SOMOCER	250 401	460 738	280 449	-180 289	0,47	0,47	0,006
- SOTUMAG	5 520	9 938	10 725	787	0,02	0,02	-
- SOTUVER	50 000	198 324	256 900	58 576	0,43	0,43	0,002
- SPDIT-SICAF	11 600	146 644	95 120	-51 524	0,16	0,16	0,000
- STB	913 230	8 413 911	3 280 322	-5 133 589	5,47	5,48	0,006

- SOTUVER NG 2018	3 658	15 144	17 778	2 634	0,03	0,03	-
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	-
- TPR	100 001	297 303	369 304	72 001	0,62	0,62	0,002
- TUNIS-RE	254 823	2 102 887	2 125 988	23 101	3,54	3,55	0,013
- UIB	56 459	991 750	1 265 698	273 948	2,11	2,11	0,002
- UNIMED	49 417	408 352	388 714	-19 638	0,65	0,65	0,002
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>1 500 149</b>	<b>1 514 487</b>	<b>14 338</b>	<b>2,52</b>	<b>2,52</b>	<b>-</b>
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	4 816	500 040	504 823	4 783	0,84	0,84	-
- SICAV L'EPARGNANT	4 900	500 060	504 788	4 728	0,84	0,84	-
- SICAV BHO	4 906	500 049	504 876	4 827	0,84	0,84	-
<b>Droits :</b>		<b>1 190</b>	<b>1 189</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- ATT LEASING DA 3/17 21072017	4	13	11	-2	-	-	-
- SAH DA 1/14 131217	10	11	11	-	-	-	-
- SOTUMAG DA 1/10 2017	5 520	1 159	1 159	-	-	-	-
- SOTUVER DA 2/23 2017	20	7	8	1	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>40 758 847</b>	<b>34 778 533</b>	<b>-5 980 314</b>	<b>57,98</b>	<b>58,07</b>	<b>-</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

**Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	7559715
Titres OPCVM	1 500149
Entrées de titres (conversion de droits...)	5484118
<b>Total en Dinars</b>	<b>14 543 982</b>

**Sorties du portefeuille :**

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>+/-Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	10 122 467	10 358 093	235 626
Titres OPCVM	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	4 557 380	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>14 679 847</b>	<b>10 358 093</b>	<b>235 626</b>

**NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net	% de l'Actif
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	1 532 307	4 049 157	6,76	6,75
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	1 530 738	4 049 938	6,76	6,75
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	1 529 168	4 050 718	6,76	6,75
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	1 511 347	4 008 397	6,69	6,68
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	1 509 794	4 009 169	6,69	6,68
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	1 508 241	4 009 941	6,70	6,69
<b>Total en Dinars</b>		<b>15 055 725</b>	<b>9 121 595</b>	<b>24 177 320</b>	<b>40,37</b>	<b>40,31</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Compte courant de gestion	827 131	88 274
Sommes à l'encaissement	224 743	-
Sommes à régler	-27 717	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 024 157</b>	<b>88 274</b>

**NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Gestionnaire (BNA Capitaux)	29 740	27 030
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	29 740	27 030
Dépositaire (STB)	29 740	27 030
<b>Total en Dinars</b>	<b>89 220</b>	<b>81090</b>

**NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Honoraires à payer	10 128	11 890
Conseil du Marché Financier (CMF)	5 206	4 640
<b>Total en Dinars</b>	<b>15 334</b>	<b>16 530</b>

**NOTE N°3.6 : CAPITAL**

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>53 248 604</b>	<b>50 676 407</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3 248 604	676 407
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
-Montant	-	-
-Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>57 983 944</b>	<b>53 248 604</b>
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs(*)	4 950 734	2 379 962
-Frais de négociation de titres	-57 935	-79 963
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	2 855 519	740 176
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	235 626	208 429
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

(\*)En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 en contrepartie d'un compte de trésorerie.

## NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dividendes des actions	1 032 495	880 750
Revenus des titres OPCVM	-	12 233
Revenus des bons du Trésor	1 276 210	1 202 445
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 308 705</b>	<b>2 095 428</b>

### NOTE N°4.2 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Rémunération du Gestionnaire	231 479	217 751
Rémunération du Dépositaire	115 740	108 875
<b>Total en Dinars</b>	<b>347 219</b>	<b>326 626</b>

### NOTE N°4.3 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Redevance CMF	57 870	54 438
Honoraires	11 900	11 933
Impôts et taxes	105	90
Autres (frais de publication CMF...)	8	210
<b>Total en Dinars</b>	<b>69 883</b>	<b>66 671</b>

**NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Résultat d'exploitation	1 891 603	1 702 131
Résultat non distribuable (*)	3 033 210	868 642
<b>Total en Dinars</b>	<b>4 924 813</b>	<b>2 570 773</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 855 519	740 176
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	235 626	208 429
Frais de négociation de titres	-57 935	-79 963
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 033 210</b>	<b>868 642</b>

**NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 DONNÉES PAR PART :**

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	4,617	4,191	4,176	3,781	3,999
Charges de gestion des placements	- 0,694	-0,653	-0,638	-0,613	-0,615
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,923</b>	<b>3,538</b>	<b>3,538</b>	<b>3,168</b>	<b>3,384</b>
Autres charges	- 0,140	-0,133	-0,154	-0,102	-0,152
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,783</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,783</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5,711	1,480	2,302	1,343	-2,407
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,471	0,417	-5,283	-0,410	-3,727
Frais de négociation de titres	-0,116	-0,160	-0,202	-0,048	-0,171
<b>+/- Value/titre et frais de négociation</b>	<b>6,066</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9,850</b>	<b>5,142</b>	<b>0,201</b>	<b>3,951</b>	<b>-3,073</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,066</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	-	-	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,066</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>
<b>Valeur liquidative avant ajustement</b>	<b>119,751</b>	<b>109,878</b>	<b>104,737</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>
Régularisation de la valeur liquidative(*)	-	0,023	-	-	-
<b>Valeur liquidative après ajustement</b>	<b>119,751</b>	<b>109,901</b>	<b>104,737</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>

(\*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative ayant été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015 a été régularisée au 31 décembre 2016.

#### **5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,121%	0,122%	0,145%	0,100%	0,149%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,271%	3,127%	3,182%	3,000%	3,151%

#### **5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :**

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.